Guide de Tri des Déchets de la Maison

Tri
Collecte
Traitement
Valorisation

sygom

pour notre environnement

sommaire

Page **2** :
Trions mieux et jetons moins pour le respect de notre environnement

Pages **3-4-5** :
Les déchets de la maison : Apprenons à les trier

Pages **6 & 7** :
La collecte sélective

Pages **8 & 9** :
La déchèterie

Pages **10 & 11** :
Les déchets ménagers pour lesquels il existe des filières spécifiques

Pages **12 & 13** :
Les solutions pour produire moins de déchets

Pages **14-15-16** :
Les collectes sur votre commune

Page **17** :
Les déchèteries du SYGOM

Directeur de la publication :
Franck GILARD – Président du SYGOM
Rédaction :
Frédéric VIEIRA (Service communication du SYGOM)
Conception / Réalisation / Impression :
Italic'Communication - 02 32 39 15 49
Crédits photos /illustrations :
SYGOM – ECO-EMBALLAGES – ECOLOGIC – BEAUVAIS DIFFUSIONS - Jean-Pierre BOULANGER
Imprimé sur papier (PEFC) issu de forêts gérées durablement à 50 000 exemplaires - Mars 2009

Trions mieux et jetons moins
pour le respect de notre environnement

En 2008, le SYGOM a dû collecter et traiter plus de 700 kg de déchets pour chacun des ses usagers.

Qu'ils soient collectés en porte à porte, par l'intermédiaire de points d'apport volontaire ou grâce à son réseau de déchèteries, cela représente pour le SYGOM plusieurs tonnes de déchets divers et variés à récupérer et traiter sur l'ensemble de son territoire au quotidien.

Dans un souci de développement durable et de réduction des coûts de traitement, le SYGOM privilégie toutes les solutions de valorisation pour les déchets qu'il collecte. Ainsi, selon sa nature, chaque déchet bénéficie d'une filière spécifique.

La préservation de notre cadre de vie nécessite d'améliorer encore le geste de tri, c'est pourquoi nous avons souhaité, à travers l'élaboration de ce guide, aborder de manière pédagogique la façon de traiter l'ensemble des déchets produits au quotidien.

Ce guide a pour vocation de vous accompagner chaque jour dans votre geste de tri et la gestion de vos déchets. Il doit vous permettre de réduire votre production de déchets et de valoriser vos différents déchets en les orientant, vers les filières les mieux adaptées.

Franck GILARD, Président du SYGOM

« Par de petits gestes au quotidien, nous pouvons tous ensemble agir pour une diminution de nos quantités de déchets, et par conséquent de leurs coûts de traitement et ainsi contribuer à la préservation de notre environnement. »

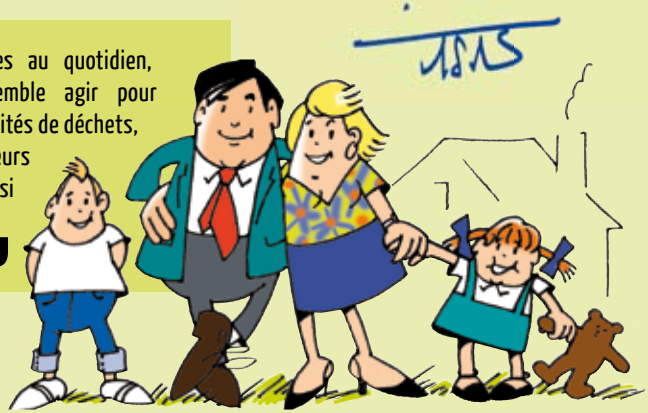

Nous sommes tous responsables de nos déchets !

Nous générons en permanence une multitude et une grande diversité de déchets. En tant que consommateurs, nous sommes tous producteurs de déchets. Ce sont nos habitudes de consommation qui conditionnent la nature et la quantité de déchets qui se trouvent dans nos foyers.
C'est la raison pour laquelle nous sommes tous individuellement et collectivement responsables de leur élimination !

Tous les objets que nous utilisons dans le cadre de notre vie quotidienne ainsi que tous les éléments qui composent notre maison sont à plus ou moins long terme prédestinés à devenir des déchets. Adopter un comportement éco-citoyen, c'est facile : il s'agit surtout de prendre conscience des conséquences sociales ou environnementales de chacune de nos actions et de changer ses mauvaises habitudes.

Afin de préserver les ressources de notre planète et notre environnement, il nous appartient à tous d'effectuer les justes choix au moment de :

Nos achats : En privilégiant les biens de consommation les plus durables, les moins dangereux et générant le moins de déchets possible.

L'utilisation : En veillant à prolonger la durée de vie de nos biens de consommation

L'élimination : En adoptant les bons gestes de tri afin de permettre la valorisation de nos déchets en les orientant vers les filières de traitement les mieux adaptées.

Vos déchets ont la vie dure !
Chaque déchet possède une durée de vie. Quand on l'abandonne dans la nature, il se décompose en un certain temps, souvent bien plus long que vous l'imaginez !
Pour que la nature vous dise merci : Adoptez pour chaque déchet la solution de tri la mieux adaptée. Vous réduirez ainsi les coûts de traitement des déchets et vous faciliterez leur valorisation
Pile au mercure : durée de vie éternelle
Verre : 4 000 ans
Polystyrène expansé : 1000 ans
Bouteille en plastique : de 500 à 1000 ans
Carte téléphonique : 1 000 ans
Sac plastique : de 1 siècle à 1 000 ans
Canette aluminium : de 10 à 100 ans
Ticket de métro ou de bus : de 4 à 8 semaines
Mouchoir en papier : 3 mois
Pelure de fruit : de 3 à 6 mois
Allumette : 6 mois
Papier journal : de 6 à 12 mois
Cigarette : de 1 à 2 ans
Chewing-gum : 5 ans

Le tri mode d'emploi ▶

Ce guide est là pour vous accompagner dans votre geste de tri. Vous trouverez ci-contre une liste, non exhaustive, des différents types de déchets que nous sommes chaque jour amenés à produire dans notre foyer dans le cadre de nos activités. Nous vous donnons pour chacun d'entre eux le meilleur geste de tri à adopter en vous indiquant le contenant ou le lieu ou vous devez déposer vos déchets pour qu'ils soient valorisés. Si plusieurs solutions vous sont proposées, privilégiez la première citée.

page 8 = Déchèterie
page 6 = Collecte sélective - Sac bleu
page 7 = Collecte sélective – Conteneur à papier
page 7 = Collecte sélective – Conteneur à verre
page 10 = Filières spécifiques – DEEE
page 11 = Filières spécifiques (autres)
page 12 = Compostage à domicile
● = Bac ou sac d'ordures ménagères

Les déchets de la maison : Apprenons

A	Acides (déboucheurs…)	8
	Aérosols de produits non toxiques (désodorisants, brumisateurs…)	6
	Aérosols de produits toxiques (peintures, insecticides…)	8
	Amiante et déchets amiantés	11
	Ammoniaque, soude et autres bases	8
	Ampoules classiques à filament	●
	Appareils électroménagers	10
B	Baignoires / lavabos / sanitaires	8
	Barquettes en aluminium	6
	Barquettes en plastique ou polystyrène	●
	Batteries de voiture	8
	Bidons de produits alimentaires en métal (sirop …)	6
	Bidons en plastique (lessive, adoucissant…)	6
	Bois (palettes, cagettes, vieux meubles…)	8
	Boîtes à œufs en carton	6
	Boîtes à œufs en plastique ou polystyrène	●
	Boites de conserves en métal	6
	Bouteilles d'huile alimentaire en plastique	6
	Bouteilles d'huile alimentaire en verre	7
	Bouteilles de gaz	11
	Bouteilles en plastique (eau, soda, jus de fruits…)	6
	Bouteilles, pots et bocaux en verre	7
	Briques alimentaires (lait, jus de fruits, soupe…)	6
C	Cahiers / livres / papiers encrés	6 7
	Canettes de boisson en métal	6
	Cartons et cartonnettes	6
	Cartons volumineux	8
	Cartouches d'encre	8
	CD, DVD	●
	Chauffe-eau électrique	10 8
	Colles, résines	8
DE	Déchets du jardin (tonte, tailles, feuilles, plantes, fleurs…)	8
	Ecrans (télévisions, moniteurs…)	10 8
	Equipements informatiques (ordinateur, écran, imprimante…)	10 8
	Essuie-tout et mouchoirs en papier	12 ●
F	Faïence / carrelage	8
	Films en plastique (blisters, suremballages…)	●
	Filtres et marc de café	12 ●
	Flacons de parfums	●
	Flacons en plastique (shampoing, gel douche…)	6
	Fournitures scolaires diverses (Hors papier, crayons, stylos, gommes…)	●
GH	Gravats	8
	Huile de vidange	8
J	Jouets / jeux divers (non électriques et/ou électroniques)	8
	Jouets électriques et/ou électroniques	10 8
	Journaux / Revues / magazines / Prospectus / catalogues / annuaires	6 7
LM	Lampes fluocompactes (à économie d'énergie)	8
	Matelas / sommier	8
	Matériaux de construction et de démolition	8
	Médicaments	11
	Meubles	8
	Miroirs / vitres	8
	Munitions	11
NO	Néons et lampes LED (diodes)	8
	Outillage manuel de bricolage ou jardinage	8
	Outils électriques et/ou électroniques	10 8
P	Papier peint	●
	Papiers non encrés	12 6 7
	Papiers non recyclables (papier peint, papier calque, papier sulfurisé, papier gras…)	●
	Peintures	8
	Piles	11 8
	Plantes et fleurs fanées	12 8
	Plâtre et placoplâtre	8
	Pneus	11
	Poêle, casseroles, ustensiles de cuisine	8
	Pot de fleur en plastique	8
	Pot de fleur en terre cuite	8
	Pot de yaourt et de crème fraîche	●
	Produits d'hygiène divers (cotons, lingettes, tubes, brosses, rasoirs, couches…)	●
	Produits phytosanitaires	8
	Produits toxiques	8
R	Réfrigérateurs, congélateurs	10 8
	Restes de repas compostables	12 ●
	Restes de repas non compostables	●
S	Sac papier	6
	Sac plastique	●
	Seringues, Aiguilles, lancettes	11
	Serviette en papier	12 ●
	Serviettes, peignoirs, gants	8 ●
T	Téléphones (fixes et mobiles)	10 8
	Tondeuses, motoculteurs, taille-haies	10 8
V	Vaisselle	●
	Vaisselle en plastique (verre, assiette, couvert…)	●
	Véhicules hors d'usage et pièces mécaniques	●
	Vernis	8
	Verre de table	●
	Vieux vêtements et chaussures	8

s à les trier

A chaque déchet sa solution !

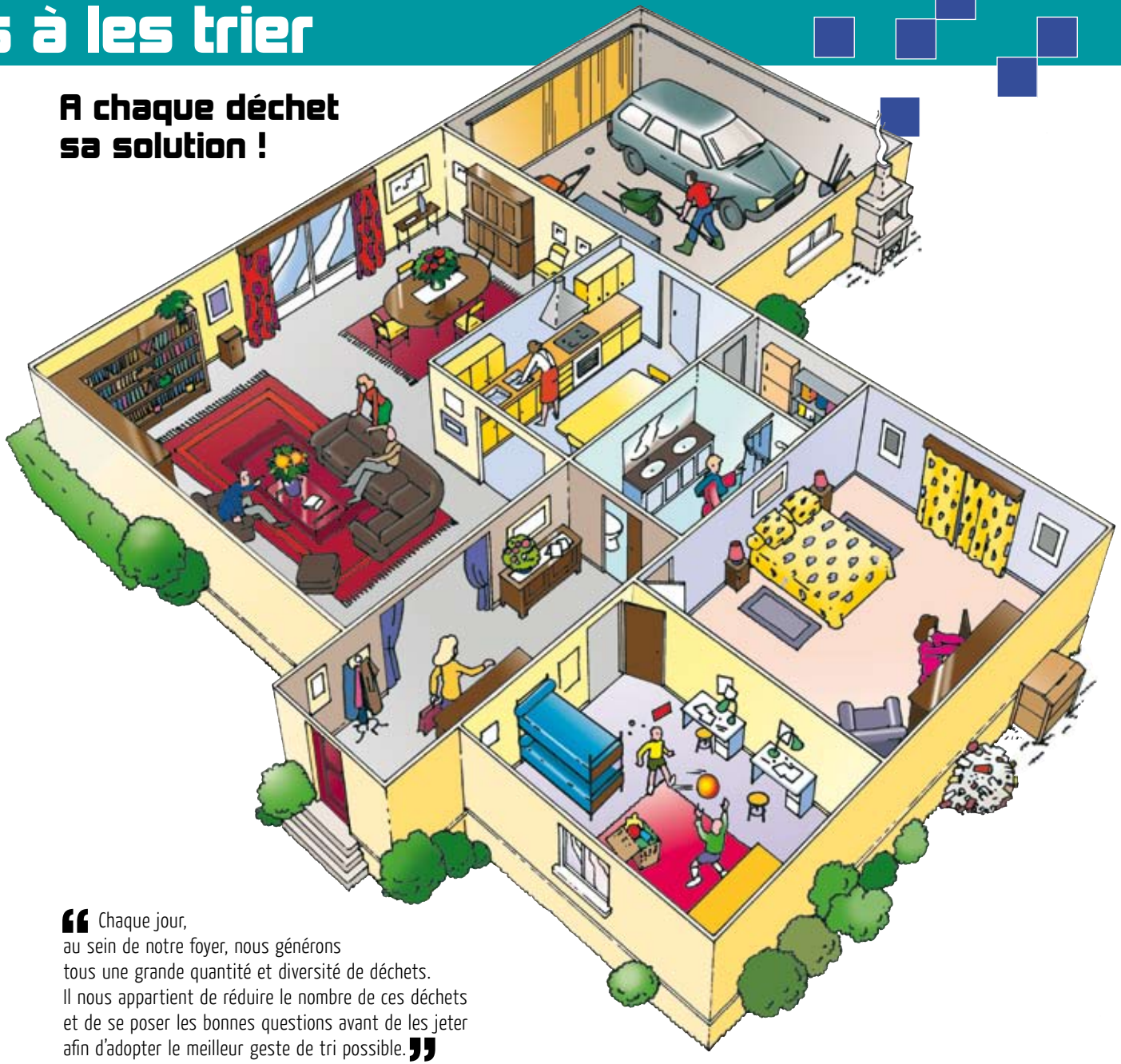

« Chaque jour,
au sein de notre foyer, nous générons
tous une grande quantité et diversité de déchets.
Il nous appartient de réduire le nombre de ces déchets
et de se poser les bonnes questions avant de les jeter
afin d'adopter le meilleur geste de tri possible. »

La collecte sélective

La collecte sélective s'effectue à la fois en porte à porte (sacs bleus) et en apport volontaire (conteneurs à verre et à papier) et elle concerne les emballages ménagers recyclables ainsi que les journaux, revues et magazines.

Les sacs bleus sont disponibles dans votre Mairie.
La collecte du sac bleu a lieu toutes les semaines*, le même jour que celui de votre sac/bac d'ordures ménagères.
Pour connaître votre jour de ramassage, reportez vous aux pages 14/15/16 de ce guide

** Pour les communes collectées 2 fois par semaine en ordures ménagères la collecte des sacs bleus ne s'effectue que sur un seul jour*

Sac bleu

Vous pouvez déposer en mélange et en vrac dans le sac bleu :

Les bouteilles, bidons et flacons en plastique

Ne pas mettre :

Les sacs et films en plastique, les gobelets en plastique, les pots en plastique de crème fraîche et de yaourt, les barquettes en polystyrène ainsi que les bouteilles de produits toxiques

Les cartons et cartonnettes - Les journaux, revues, magazines, catalogues, feuilles de brouillon, annuaires, prospectus

Ne pas mettre :

Les papiers / cartons gras et souillés, les articles d'hygiène (essuie-tout, couches...), les films en plastique, le papier peint, le papier calque .

Les emballages métalliques (boites de conserve, canettes, bidons, aérosols, barquettes en aluminium)

Ne pas mettre :

Les boites ou bidons contenant encore des restes ou ayant contenu un produit dangereux

Les briques alimentaires

Ne pas mettre :

Les briques alimentaires contenant encore des restes

Astuces

- *Videz et égouttez vos emballages avant de les déposer dans le sac bleu. Attention : il n'est pas nécessaire de les laver ni d'enlever les étiquettes !*
- *Ne froissez ou ne déchirez pas vos papiers*
- *Les bouchons peuvent être laissés **vissés** sur les bouteilles en plastique*
- *Ne mettez pas les emballages les uns dans les autres mais les uns à coté des autres. L'emboîtement des emballages est un des pires ennemis des opérateurs du centre de tri !*
- *Pour la sécurité du personnel de collecte et des opérateurs du centre de tri : ne mettez surtout pas de verre dans le sac bleu !*
- *Sortez votre sac bleu seulement s'il est complètement rempli et pensez à aplatir (mais pas trop !) les emballages pour gagner de la place*
- *Les cartons d'emballages volumineux peuvent être présentés pliés ou ficelés à coté du sac.*

S'ils sont vraiment très encombrants : déposez-les à la déchèterie !

Présents dans les déchèteries et près des supermarchés situés sur le territoire du SYGOM. Les conteneurs bleus vous permettent de trier plus aisément vos grandes quantités de journaux, revues et magazines. Nous vous recommandons cependant de privilégier l'utilisation du sac bleu (voir ci-contre) pour le tri de vos papiers au quotidien.

Conteneur bleu

Vous pouvez déposer dans le conteneur bleu

Les journaux, revues, magazines, catalogues, feuilles de brouillon, annuaires, prospectus

Ne pas mettre : Les papiers gras et souillés, les articles d'hygiène (essuie-tout, couches...), les films en plastique, le papier peint ...

Astuces

- *Ne déposez pas vos cartons volumineux dans les conteneurs bleus, mais déposez-les pliés et ficelés à coté de votre sac bleu ou portez-les à la déchèterie dont vous dépendez*
- *Ne froissez ou ne déchirez pas vos papiers car cela rend leur tri plus difficile au centre de tri*

Présents sur l'intégralité des communes situées sur le territoire du SYGOM, ils représentent désormais l'unique moyen de trier vos emballages en verre. Pour des raisons de sécurité, les emballages en verre ne sont pas collectés avec les autres emballages en porte à porte.

ne surtout pas mettre de verre dans le sac bleu !

Conteneur vert

Vous pouvez déposer dans le conteneur vert

Les bouteilles, pots et bocaux en verre

Ne pas mettre : Les couvercles, les capsules, les bouchons, les ampoules, les néons, la vaisselle, la porcelaine, la faïence, les miroirs, les vitres, les pots de fleurs ...

Astuces

- *Videz et égouttez vos emballages en verre avant de les déposer dans le conteneur vert (Attention : il n'est pas nécessaire de les laver ni d'enlever les étiquettes !)*
- *Ne déposez pas vos bouteilles, pots ou bocaux en verre dans les conteneurs verts entre 22h00 et 7h00 afin de préserver la tranquillité du voisinage*

En cas de doute sur le tri d'un emballage, n'hésitez pas à contacter le SYGOM

La déchèterie

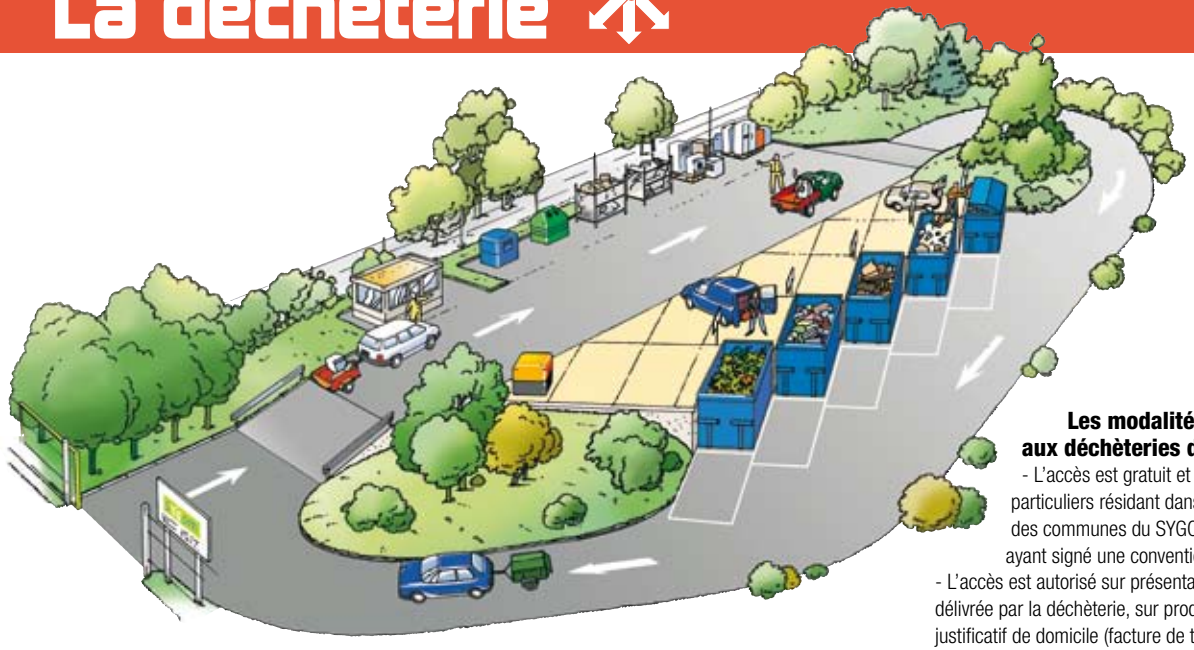

Qu'est-ce qu'une déchèterie ?

Une déchèterie est un espace aménagé, gardienné et clôturé où les particuliers peuvent déposer un certain nombre de déchets ne pouvant être collectés avec les ordures ménagères ou la collecte sélective en raison de leur volume, de leur poids ou de leur nature.
Ce sont les usagers qui trient les déchets et qui les déposent eux-mêmes dans les différents conteneurs. Un agent, le gardien de la déchèterie, est toujours à leur disposition pour les aider, leur donner des conseils ou les orienter.

A quoi sert une déchèterie ?

Protéger l'environnement : La déchèterie permet d'accueillir de multiples déchets dangereux pour l'environnement et pour l'homme (peintures, acides, produits phytosanitaires ...). Ainsi récupérés, ils sont éliminés dans des installations autorisées à les recevoir. Elle permet également de lutter efficacement contre les dépôts sauvages

Valoriser et recycler : Accueillis à la déchèterie, de nombreux déchets (bois, déchets verts, cartons, huiles, gravats...) sont orientés vers des filières spécialisées selon leur nature pour être recyclés ou valorisés.

Maîtriser les coûts : En dirigeant chaque type de déchets vers la solution la mieux adaptée et en valorisant certains d'entre eux, nous maîtrisons mieux les coûts.

Les modalités pour accéder aux déchèteries du SYGOM

- L'accès est gratuit et réservé aux particuliers résidant dans l'une ou l'autre des communes du SYGOM ou de celles ayant signé une convention avec le SYGOM.
- L'accès est autorisé sur présentation d'une carte délivrée par la déchèterie, sur production d'un justificatif de domicile (facture de téléphone, facture EDF…) et de la carte grise du véhicule.

Bien préparer votre venue a la déchèterie

A la déchèterie, ce sont les usagers qui trient leurs déchets et qui les déposent dans les différents conteneurs et bennes. Par conséquent, nous vous conseillons, pour gagner du temps et du confort, de charger votre véhicule en séparant bien les différents types de déchets car cela simplifiera votre vidage en vous évitant d'avoir à les trier sur place.

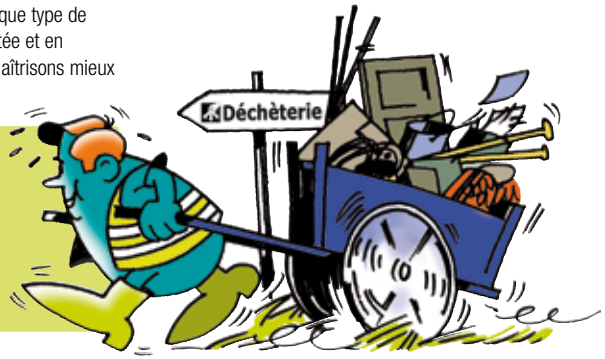

Déchèterie ou déchetterie ?

En 1995, le mot «déchetterie» était une marque déposée.
Considérant que le suffixe usité dans ce genre de cas est -erie, forme élargie de -ie, et qu'il n'existe pas de suffixe -terie, l'Académie française a choisi la forme la plus simple et la plus conforme à l'esprit de la langue en orthographiant «déchèterie».
Les deux orthographes sont autorisées, néanmoins, «déchèterie» est préconisée.

Les déchets acceptés en déchèterie

Les déchets verts
Tontes, tailles de haies, branchages, feuilles, fleurs fanées ...
Ne pas mettre : les sacs, les pots, la terre, les cailloux

Le bois
Palettes, meubles en bois, rondins, souches, fenêtres (sans les vitres), volets, parquets, poutres, panneaux de particules ...
Ne pas mettre : les bois pourris, le verre, le plastique

Les gravats
Déchets de démolition, cailloux, pierres, béton, mortier, ciment, briques, céramique et carrelage, terre ...
Ne pas mettre : le plâtre, le placoplâtre, les sacs, les seaux et l'amiante

Les ferrailles et métaux non ferreux
Cadres de vélo, tubes, mobilier en métal...
Ne pas mettre : les appareils métalliques ayant des composants électriques

Les cartons
Gros cartons d'emballages, cartons propres secs et pliés
Ne pas mettre : le polystyrène et le plastique
Les journaux, revues et magazines

Les journaux, revues, magazines et papiers divers
Ne pas mettre : les papiers gras ou salis, les films plastiques

Le verre
Exclusivement les emballages ménagers en verre (bouteilles, pot et bocaux)
Ne pas mettre : Vitres, miroirs, vaisselle, faïence, porcelaine...

Les textiles
Vêtements, chaussures, textiles propres et secs
Ne pas mettre : les chiffons, les vêtements souillés ou trop usés

Les lampes
Néons, lampes fluocompactes (à économie d'énergie), les LEDS
Ne pas mettre : les ampoules à filament

Les piles et accumulateurs
Toutes les piles, les batteries sèches (ex : batterie de perceuse)
Ne pas mettre : les batteries contenant un liquide (eau, acide...)

Les batteries
Batteries de véhicule (automobiles, motos ...)

Les cartouches d'encre
Cartouches des imprimantes jet d'encre et laser
Ne pas mettre : les toners et les cartouches d'imprimantes professionnelles

Les huiles de vidange
Huiles minérales usagées de moteurs
Ne pas mettre : les huiles végétales

Le gros électroménager (hors froid)
Cuisinières, lave-vaisselle, lave-linge, sèche-linge, tables de cuisson, fours, appareils de chauffage, chauffe-eau électriques...

Les refrigérateurs et congélateurs
Réfrigérateurs et congélateurs (appareils produisant du froid)

Les écrans
Ecrans de télévision (tubes, plasmas, LCD), moniteurs, minitels...

Les appareils ménagers
Aspirateurs, machines à coudre, fers à repasser, cafetières, grille-pain, robots mixeurs, friteuses, téléphones, sèche-cheveux, rasoirs, outils (perceuses, visseuses ...), montres, réveils, horloges, balances, jouets, outils de jardinage…

Les déchets ménagers spéciaux
Acides, bases, produits d'entretien et détergents, colles et adhésifs, solvants divers, peintures, vernis, produits phytosanitaires, décapants, produits de traitement du bois, huiles végétales, radiographies ...

Le tout-venant
Déchets divers non recyclables tels que revêtements de sol, plâtre, placoplâtre, papiers peints, matières plastiques (film d'emballage, fenêtres), isolants (laine de verre, feutre ...), matelas ...

Les types de déchets suivants sont totalement exclus de la déchèterie

- Les ordures ménagères
- Les déchets putrescibles (sauf déchets verts)
- Les déchets anatomiques (d'origine humaine ou animale)
- Les déchets médicaux ou pharmaceutiques (médicaments, seringues ...)
- Les épaves de véhicules
- Les pneumatiques
- Les déchets industriels spéciaux
- Les déchets présentant un risque pour la sécurité des personnes et pour l'environnement en raison de leur pouvoir radioactif ou de leur caractère explosif ainsi que les déchets amiantés
- Et plus généralement, tous les déchets qui n'appartiennent pas à la catégorie des déchets acceptés.

Les déchets ménagers pour lesquels

Certains déchets sont source de bien des questions lorsque vient le moment de s'en débarrasser. voici une liste non exhaustive de déchets pour lesquels il existe des filières de collecte et de traitement spéciales afin de les éliminer ou les valoriser dans le respect de l'environnement. même si certains de ces déchets (D3E et piles) sont

Les D3E ou DEEE (Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques)

Le principe du «1 pour 1» : Une obligation pour le distributeur

Depuis le 15 novembre 2006, un petit logo représentant une poubelle barrée est apposé sur les appareils électriques et électroniques, et une étiquette fait apparaître le coût de leur recyclage et de leur élimination.

Telles sont les premières manifestations concrètes de l'application en France de la directive européenne sur les Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques (DEEE), adoptée le 27 janvier 2003. L'objectif du dispositif est de trier les DEEE des substances dangereuses qu'ils contiennent, de les dépolluer et de recycler au maximum les différents éléments entrant dans leur composition (métaux, plastiques ...).

Le 1 pour 1

A l'occasion de chaque achat d'un appareil électrique ou électronique neuf, une Ecotaxe est acquittée. Cette Ecotaxe est destinée à la prise en charge de l'appareil usagé dans le cadre du « 1 pour 1 ».

Ainsi, pour tout achat d'un appareil neuf, votre distributeur a pour obligation de reprendre l'appareil usagé du même type.

« Chaque fois que cela est possible, la reprise par le distributeur est la meilleure solution »

« Je peux rapporter mon fer à repasser usagé pour l'achat d'un fer à repasser neuf. Mais pas un téléphone si j'achète une cafetière. »

Comment reconnaitre un DEEE ?

Les Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques, les DEEE, regroupent tous les appareils fonctionnant grâce à des courants électriques ou des champs électromagnétiques. Ils sont alimentés par des piles ou des accumulateurs ou sont reliés au secteur par des prises électriques.

La reprise des DEEE dans les déchèteries du SYGOM

Le retour au magasin n'étant pas toujours possible (Elimination d'un appareil usagé sans rachat de son équivalent neuf par exemple), le SYGOM, dans le cadre d'un partenariat avec ECOLOGIC (un des 4 Eco-Organismes en charge de la collecte et du traitement des DEEE) vous donne également la possibilité de venir déposer vos DEEE dans les déchèteries du SYGOM (voir page précédente).

Séparés en 4 catégories, vos DEEE y seront collectés, démantelés et valorisés dans le respect du cadre réglementaire.

il existe des filières spécifiques

collectés et valorisés via le réseau des déchèteries du sygom, nous vous invitons à privilégier les modes de récupération présentés dans cette double page afin d'inciter les distributeurs ou les entreprises à assumer leurs responsabilités et à concevoir des appareils durables, moins polluants et aisément recyclables.

Les piles

Vous pouvez les déposer dans tous les commerces qui proposent des piles à la vente. Le distributeur a pour obligation de les récupérer.

Les médicaments

Rapportez-les en pharmacie avec leurs emballages d'origine (seules les boîtes en carton vides peuvent être mises avec la collecte sélective).

Les munitions, explosifs et fusées de détresse

Contactez la gendarmerie ou la police qui vous indiqueront le numéro des services de déminage.

Les véhicules hors d'usage et les pièces mécaniques

Rapprochez-vous d'une casse automobile.

Les bouteilles de gaz

Elles sont consignées. Rapprochez-vous de votre vendeur.

Les pneus

Les vendeurs doivent reprendre les pneus qu'ils changent.
Vous pouvez également vous adresser à une entreprise spécialisée.

Les déchets piquants ou coupants (lancettes, seringues, aiguilles...)

Certains hôpitaux situés sur le territoire ou à proximité de celui-ci les récupèrent.
Contactez l'hôpital le plus proche de chez vous ou le SYGOM pour en savoir plus.

Les déchets carnés et les cadavres d'animaux

Faites appel à votre vétérinaire, au service d'équarrissage ou à un cimetière animalier.

Les déchets contenant de l'amiante

Ils relèvent d'une réglementation spéciale très stricte (enlèvement, conditionnement, transport). Ils ne sont pas acceptés dans les déchèteries du SYGOM. Il convient de contacter des entreprises spécialisées.

Cette liste n'étant pas exhaustive, nous vous invitons, en cas de doute sur l'élimination d'un déchet en particulier, à contacter le SYGOM pour connaitre la filière de traitement la mieux adaptée

Les solutions pour produire moins de

“ LE MEILLEUR DÉCHET EST CELUI QU’ON NE PRODUIT PAS ! ”

Nos actions quotidiennes génèrent toujours plus de déchets. Ils ont un impact direct et grandissant sur l’environnement. Optimiser le tri en vue de valoriser les déchets est essentiel. Réduire la quantité des déchets est stratégique.

Le compostage a domicile

Le compostage c’est quoi et à quoi ça sert ?

- Le compostage est un procédé naturel de dégradation des déchets organiques (appelés également des biodéchets) en présence d’oxygène et d’eau, par le biais de micro-organismes (champignons microscopiques, bactéries…)
- Le compostage à domicile est un moyen simple et efficace pour limiter la quantité d’ordures ménagères (et donc les coûts de collecte et de traitement des déchets) en soustrayant la part fermentescible des ordures ménagères (déchets de cuisine, de maison et de jardin).
- En compostant, vous produisez un amendement de qualité économique et écologique pour votre terre : le compost favorise en effet la vie du sol en renforçant le stock d’humus et en améliorant sa fertilité.

Comment réussir et utiliser son compost ?

- Pour assurer la réussite d’un bon compostage, il suffit de mettre ensemble les déchets de cuisine, de jardin et de la maison en variant la nature des déchets (secs et humides, verts et bruns, azotés et carbonés, fins et grossiers) et les mélanger le mieux possible les uns avec les autres, tout en veillant à maintenir une certaine humidité et une bonne aération du compost.

- Il existe plusieurs façons de composter (en composteur ou en tas). Tout dépend de la taille de votre jardin. Le composteur contient les déchets à composter en un volume réduit et permet de les protéger des aléas climatiques. De plus, les nuisances visuelles sont réduites et les déchets sont hors de portée des animaux. Il faut cependant noter que le compostage en tas est souvent plus intéressant pour des jardins de grande surface.

- Au bout de plusieurs mois (4 à 8 mois ou plus selon la méthode utilisée), votre compost est mûr. Un compost mûr se caractérise par un aspect homogène, une couleur sombre, une agréable odeur de terre de forêt et une structure grumeleuse. Sa texture est fine et friable.
- Jeune (c'est-à-dire pas encore totalement dégradé), le compost peut déjà être utilisé comme paillage sur la terre, au pied des arbres, ou sur des cultures déjà avancées alors qu’un compost à maturité peut être incorporé au sol comme amendement organique.

On composte quoi ?

Tous les déchets organiques à différents degrés sont compostables :

- ***Les déchets de cuisine :*** épluchures, coquilles d’œufs, marc de café, filtres en papier, pain, fanes de légumes, fruits et légumes abîmés…
- ***Les déchets de jardin :*** tontes de gazon, feuilles, fleurs fanées, mauvaises herbes non grainées…
- ***Les déchets de maison :*** mouchoirs en papier et essuie-tout, cendres de bois, sciures et copeaux, papier journal, plantes d’intérieur…

Les déchets à ne pas composter ?

- Croûtes de fromage et produits laitiers, restes de viande ou de poisson, noyaux, coquillages, os…
- Litières d’animaux et excréments, papiers de couleur, cendres de charbon, contenu des sacs d’aspirateur…
- Gros branchages, substances chimiques, plantes malades ou grainées…

Pour en savoir plus Téléchargez

le Guide du Compostage à Domicile sur le site du SYGOM :

www.sygom.f

Comment se procurer un composteur

*A certaine période de l’année, le SYGOM donne la possibilité à ses usagers de se procurer un éco-composteur gratuitement ! **

Pour connaître les dates où vous pouvez effectuer la précommande de votre éco-composteur, surveillez votre boîte aux lettres, la presse locale ou allez sur le site du SYGOM : www.sygom.fr

** un seul éco-composteur sera distribué par foyer*

Pas de dotations prévues en 2010 !

Pour limiter la croissance constante de nos déchets, il suffit de bons réflexes.
Certains gestes, même s'ils peuvent paraître insignifiants, ont une réelle incidence.
La somme de ces petits gestes peut avoir de GRANDS effets.

12 bons réflexes pour produire moins de déchets

1 - Evitons les produits à usage unique et privilégions les produits à usage permanent ou rechargeable

A éviter	A préférer
Les essuie-tout en papier	Les éponges
Les lingettes	Les serpillières
La vaisselle en plastique	La vaisselle classique
Les piles classiques	Les piles rechargeables
Etc.	

2 - Optons pour les éco-recharges

Pour les produits d'entretien, le savon liquide, le sel ... Elles sont moins volumineuses, moins lourdes et moins chères !

3 - Choisissons les produits au détail, en vrac ou à défaut les moins emballés

- Moins d'emballage c'est plus d'économies (Vérifier le prix au kilo ou au litre pour s'en assurer).
- Préférer les grands conditionnements (pâtes, riz, sucre...)
- Privilégier le vrac (produits frais achetés à la coupe ou à la pesée).

4 - Achetons et consommons autrement

En France, près de 1/4 de la nourriture achetée est jetée à la poubelle !

Pour éviter ce gaspillage :

- Lister les achats pour n'acheter que le nécessaire et éviter les achats impulsifs inutiles et acheter en fonction de ses besoins pour éviter le gaspillage,
- Trier ses placards et son réfrigérateur régulièrement afin de surveiller les dates de péremption des produits.

5 - Utilisons un cabas, un filet ou un sac réutilisable pour faire ses courses

- Ne pas oublier de le prendre avec soi avant de partir faire les courses !
- Un sac en plastique jetable c'est 1 seconde pour sa fabrication, 20 minutes d'utilisation et 500 ans pour être éliminé quand il est jeté dans la nature !

6 - Imaginons une nouvelle fonction et réutilisons nos emballages

- Convertir les emballages en boîtes de rangement
- Conserver les légumes secs, les pâtes, le riz ou le thé en vrac dans des bocaux en verre.

7 - Limitons nos impressions papier

- Imprimer seulement si cela est nécessaire, privilégier la fonction recto-verso et utiliser le mode d'impression le plus économe en encre.

8 - Buvons l'eau du robinet plutôt que l'eau en bouteilles

- Subissant de nombreux contrôles avant d'arriver dans nos foyers, l'eau du robinet, d'excellente qualité, est parfaitement potable.
  Par sécurité une faible quantité de chlore y est ajoutée.
  C'est sans danger pour la santé.
  Si l'odeur vous gène… placez votre eau au frigo dans une carafe ! Après une demi-heure, le chlore sera évaporé !

9 - Réparons plutôt que jeter

- Avoir le réflexe bricolage ou dépannage.
- Privilégier les objets les plus solides à l'achat : un peu plus coûteux mais ils dureront plus longtemps.

10 - Vendons et ne jetons pas les objets dont nous n'avons plus l'utilité : une bonne occasion pour faire le tri

- Sur les sites Internet, lors des vide-greniers, dans les dépôts-ventes…

11 - Donnons une seconde vie à nos objets

- Donner aux associations caritatives ou faire du troc avec ses amis.

12 - Partageons ou louons plutôt qu'acheter

- Acheter en commun.
- Louer du matériel coûteux et d'utilisation peu fréquente (nettoyeur haute-pression, tronçonneuse…) et emprunter ou louer les livres, les CD, les DVD…

« On n'hérite pas de la planète de nos parents, on l'emprunte à nos enfants. »
Antoine de Saint-Exupéry

Les collectes sur votre commune

Communes	Jour de collecte des ordures ménagères	Jour de collecte du sélectif (sacs bleus)	Déchèterie(s) utilisée(s)
AILLY	Mercredi	Mercredi	La Croix Saint Leufroy
ALIZAY	Vendredi	Vendredi	Alizay-Criquebeuf/Seine (1) (2)
AMECOURT	Mardi	Mardi	Gisors
AMFREVILLE LES CHAMPS	Mercredi	Mercredi	Romilly/Andelle
AUBEVOYE	Jeudi	Jeudi	Aubevoye
AUTHEUIL / AUTHOUILLET	Jeudi	Jeudi	La Croix Saint Leufroy
AUTHEVERNES	Mardi	Mardi	Gisors
BACQUEVILLE	Mercredi	Mercredi	Charleval
BAZINCOURT	Mercredi	Mercredi	Gisors
BEAUFICEL EN LYONS	Lundi	Lundi	Lorleau
BERNIERES S/SEINE	Lundi	Lundi	Les Andelys
BERNOUVILLE	Vendredi	Vendredi	Gisors
BEZU LA FORET	Lundi	Lundi	Lorleau
BEZU ST ELOI	Lundi	Lundi	Gisors
BOISEMONT	Vendredi	Vendredi	Les Andelys
BOSQUENTIN	Lundi	Lundi	Lorleau
BOUAFLES	Jeudi	Jeudi	Les Andelys
BOUCHEVILLIERS	Mardi	Mardi	Gisors
BOURG BEAUDOUIN	Vendredi	Vendredi	Charleval
CAILLY S/EURE	Lundi	Lundi	La Croix Saint Leufroy
CHAMPENARD	Mercredi	Mercredi	Aubevoye
CHARLEVAL	Mardi & Vendredi	Mardi	Charleval
CHAUVINCOURT-PROVEMONT	Lundi	Lundi	Etrepagny
CORNY	Jeudi	Jeudi	Les Andelys
CORNY (RN 14)	Vendredi	Vendredi	Les Andelys
COUDRAY	Mardi	Mardi	Etrepagny
COURCELLES S/SEINE	Jeudi	Jeudi	Aubevoye
CRIQUEBEUF SUR SEINE	Lundi & Jeudi	Jeudi	Alizay-Criquebeuf/Seine (1) (2)
CROISY SUR ANDELLE	Mercredi	Mercredi	La Feuillie (1)
CUVERVILLE	Mardi	Mardi	Les Andelys
DANGU	Lundi	Lundi	Gisors
DAUBEUF PRES VATTEVILLE	Mardi	Mardi	Muids
DOUDEAUVILLE	Vendredi	Vendredi	Etrepagny
DOUVILLE S/ANDELLE	Mercredi	Mercredi	Romilly/Andelle
ECARDENVILLE S/EURE	Lundi	Lundi	La Croix Saint Leufroy
ECOUIS	Vendredi	Vendredi	Les Andelys
ETREPAGNY	Lundi & Jeudi	Lundi	Etrepagny
FARCEAUX	Vendredi	Vendredi	Etrepagny
FLEURY LA FORET	Lundi	Lundi	Lorleau
FLEURY S/ANDELLE	Lundi & Jeudi	Jeudi	Charleval
FLIPOU	Mercredi	Mercredi	Romilly/Andelle
FONTAINE BELLENGER	Jeudi	Jeudi	Aubevoye
FONTAINE BELLENGER (Hameau d'INGREMARE)	Mercredi	Mercredi	Aubevoye

Les collectes sont assurées les jours fériés à l'exception du 1er janvier, 1er mai et 25 décembre. Pour les communes concernées par ces dates, les collectes sont reportées au lendemain.

Communes	Jour de collecte des ordures ménagères	Jour de collecte du sélectif (sacs bleus)	Déchèterie(s) utilisée(s)
FONTAINE HEUDEBOURG	Mercredi	Mercredi	La Croix Saint Leufroy
FRESNE L'ARCHEVEQUE	Mercredi	Mercredi	Les Andelys
GAILLARDBOIS CRESSENVILLE	Mardi	Mardi	Charleval
GAMACHES EN VEXIN	Mardi	Mardi	Etrepagny
GISORS (secteur 1)	Mardi & Vendredi	Mardi	Gisors
GISORS (secteur 2)	Lundi & Jeudi	Lundi	Gisors
GRAINVILLE	Jeudi	Jeudi	Charleval
GUERNY	Mardi	Mardi	Gisors
GUISENIERS	Jeudi	Jeudi	Les Andelys
HACQUEVILLE	Mercredi	Mercredi	Etrepagny
HARQUENCY	Jeudi	Jeudi	Les Andelys
HEBECOURT	Mardi	Mardi	Gisors
HENNEZIS	Lundi	Lundi	Les Andelys
HEUDICOURT	Mercredi	Mercredi	Etrepagny
HEUDREVILLE S/EURE	Mercredi	Mercredi	La Croix Saint Leufroy
HEUQUEVILLE	Mardi	Mardi	Muids, Romilly/Andelle
HOUVILLE EN VEXIN	Mercredi	Mercredi	Romilly/Andelle
IGOVILLE	Lundi & Vendredi	Vendredi	Alizay-Criquebeuf/Seine (1) (2)
LA CROIX ST LEUFROY	Lundi	Lundi	La Croix Saint Leufroy
LA NEUVE GRANGE	Mardi	Mardi	Etrepagny
LA ROQUETTE	Mardi	Mardi	Muids
LE HERON	Mercredi	Mercredi	La Feuillie (1)
LE THIL EN VEXIN	Vendredi	Vendredi	Etrepagny
LE THUIT	Mardi	Mardi	Les Andelys
LE TRONQUAY	Lundi	Lundi	Lorleau
LES ANDELYS (Le Grand Andely et le Petit Andely)	Mardi & Vendredi	Vendredi	Les Andelys
LES ANDELYS (Hameaux)	Vendredi	Vendredi	Les Andelys
LES DAMPS	Jeudi	Jeudi	Alizay-Criquebeuf/Seine (1) (2)
LES HOGUES	Lundi	Lundi	Lorleau
LES THILLIERS EN VEXIN	Mardi	Mardi	Etrepagny
LETTEGUIVES	Mardi	Mardi	Charleval
LILLY	Lundi	Lundi	Lorleau
LISORS	Vendredi	Vendredi	Lorleau
LONGCHAMPS	Mardi	Mardi	Etrepagny
LORLEAU	Lundi	Lundi	Lorleau
LYONS LA FORET	Mardi	Mardi	Lorleau
MAINNEVILLE	Mardi	Mardi	Gisors
MARTAGNY	Mardi	Mardi	Gisors
MARTOT	Lundi & Jeudi	Jeudi	Alizay
MENESQUEVILLE	Vendredi	Vendredi	Charleval
MESNIL S/S VIENNE	Mardi	Mardi	Gisors
MESNIL VERCLIVES	Mercredi	Mercredi	Les Andelys
MONTAURE	Mercredi	Mercredi	La Haye Malherbe

Les collectes sont assurées les jours fériés à l'exception du 1er janvier, 1er mai et 25 décembre. Pour les communes concernées par ces dates, les collectes sont reportées au lendemain.

Communes	Jour de collecte des ordures ménagères	Jour de collecte du sélectif (sacs bleus)	Déchèterie(s) utilisée(s)
MORGNY	Mardi	Mardi	Etrepagny
MORVILLE SUR ANDELLE	Mercredi	Mercredi	La Feuillie (1)
MOUFLAINES	Mercredi	Mercredi	Etrepagny
MUIDS	Mardi	Mardi	Muids
NEAUFLES ST MARTIN	Vendredi	Vendredi	Gisors
NOJEON EN VEXIN	Vendredi	Vendredi	Etrepagny
NOTRE DAME DE L'ISLE	Lundi	Lundi	Aubevoye, Les Andelys
NOYERS	Lundi	Lundi	Gisors
PERRIERS S/ANDELLE	Mardi	Mardi	Charleval
PERRUEL	Mercredi	Mercredi	Charleval
PONT ST PIERRE	Mercredi	Mercredi	Romilly/Andelle
PORTEJOIE	Lundi	Lundi	Muids
PORT MORT	Jeudi	Jeudi	Aubevoye
PUCHAY	Vendredi	Vendredi	Etrepagny
RADEPONT	Mercredi	Mercredi	Charleval
RENNEVILLE	Mardi	Mardi	Charleval
RICHEVILLE	Mercredi	Mercredi	Etrepagny
ROMILLY S/ANDELLE	Lundi & Jeudi	Jeudi	Romilly/Andelle
ROSAY S/LIEURE	Mercredi	Mercredi	Lorleau
SANCOURT	Mardi	Mardi	Gisors
SAUSSAY LA CAMPAGNE	Vendredi	Vendredi	Etrepagny
ST AUBIN S/GAILLON	Mercredi	Mercredi	Aubevoye
ST DENIS LE FERMENT	Lundi	Lundi	Gisors
ST ETIENNE S/S BAILLEUL	Jeudi	Jeudi	Aubevoye
ST JULIEN DE LA LIEGUE	Mercredi	Mercredi	La Croix Saint Leufroy
ST PIERRE DE BAILLEUL	Mardi	Mardi	Aubevoye
ST PIERRE LA GARENNE	Mardi	Mardi	Aubevoye
STE BARBE S/GAILLON	Lundi	Lundi	Aubevoye
STE MARIE DE VATIMESNIL	Mercredi	Mercredi	Etrepagny
SUZAY	Vendredi	Vendredi	Les Andelys
TOSNY	Lundi	Lundi	Aubevoye, Les Andelys
TOSTES	Mercredi	Mercredi	La Haye Malherbe
TOUFFREVILLE	Vendredi	Vendredi	Lorleau
VANDRIMARE	Vendredi	Vendredi	Charleval
VASCOEUIL	Mercredi	Mercredi	Lorleau
VATTEVILLE	Mardi	Mardi	Muids
VENABLES	Lundi	Lundi	Aubevoye
VESLY	Mercredi	Mercredi	Gisors
VEZILLON	Vendredi	Vendredi	Les Andelys
VIEUX VILLEZ	Lundi	Lundi	Aubevoye
VILLERS EN VEXIN	Mercredi	Mercredi	Etrepagny
VILLERS S/LE ROULE	Mercredi	Mercredi	Aubevoye
VILLERS S/LE ROULE (Hameau du Roule)	Lundi	Lundi	Aubevoye

(1) Déchèteries hors syndicat (2) Pour les gros dépôts de déchets verts supérieur à 2 m³

Les déchèteries du SYGOM

Alizay

Z.I. Le Clos Pré – 27460 ALIZAY
Tél : 06 60 06 44 21

Lundi :	13h30 à 17h00
Mercredi et Jeudi :	8h30 à 12h00
Vendredi et Samedi :	8h30 à 12h00 et 13h30 à 17h00

Du 1er avril au 30 septembre :
Fermeture à 18h00 les lundi et vendredi

Aubevoye

Rue de l'Etang – 27940 AUBEVOYE
Tél : 02 32 53 26 35

Du Lundi au Samedi :	9h00 à 12h00 et 14h00 à 17h00

Du 1er avril au 30 septembre :
8h30 à 12h00 et 13h30 à 18h00

Charleval

Route des Gournets – 27380 CHARLEVAL
Tél : 06 08 89 12 16

Lundi, Mardi et Jeudi :	13h30 - 17h00
Mercredi, Vendredi et Samedi :	9h00 à 12h00 et 13h30 à 17h00

Du 1er avril au 30 septembre :
Ouverture à 8h00
(Mercredi, vendredi, samedi)
Fermeture à 18h00 (du lundi au samedi)

Etrépagny

Z.I. de la Porte Rouge - RD12
27150 ETREPAGNY
Tél : 02 32 15 89 82

Lundi :	13h30 à 17h00
Mercredi, Vendredi et samedi :	9h00 à 12h00 et 13h30 à 17h00

Du 1er avril au 30 septembre :
Fermeture à 18h00 et ouverture le Jeudi de 13h30 à 18h00.

Gisors

Route de la Croix Blanche – 27140 GISORS
Tél : 06 07 59 29 65

Du Lundi au Samedi :	9h00 à 11h45 et 13h30 à 16h45

Du 1er avril au 30 septembre :
Fermeture à 17h45 du Lundi au Samedi

La Croix Saint Leufroy

Rue du Chemin Vert
27490 LA CROIX SAINT LEUFROY
Tél : 06 77 56 17 50

Lundi et Samedi :	9h00 à 12h00 et 14h00 à 17h00
Mercredi :	14h00 à 17h00

Du 1er avril au 30 septembre :
Fermeture à 18h00
les Lundi, Mercredi et Samedi
Ouverture le Vendredi de 14h00 à 18h00

Les Andelys

ZAC de la Marguerite – Route de Paix –
27700 LES ANDELYS
Tél : 02 32 54 08 66

Du Lundi au Vendredi :	13h30 à 16h45
Samedi :	10h00 à 11h45 et 13h30 à 16h45

Du 1er avril au 30 septembre :
Fermeture à 17h45 du Lundi au Samedi et ouverture à 9h00 le Samedi

Lorleau

Hameau de Saint Crespin – 27480 LORLEAU
Tél : 02 32 49 39 30

Lundi et Mercredi :	14h00 à 17h00
Samedi :	9h00 à 12h00 et 14h00 à 17h00

Du 1er avril au 30 septembre :
Fermeture à 18h00 les Lundi, Mercredi et Samedi
Ouverture le Vendredi de 14h00 à 18h00

Muids

Rue du Bosquet – 27430 MUIDS
Tél : 02 32 54 63 26

Lundi, Mercredi et Vendredi :	14h00 à 17h00
Samedi :	10h 00 à 12h00 et 14h00 à 17h00

Du 1er avril au 30 septembre :
Fermeture à 18h00 les Lundi, Mercredi, Vendredi et Samedi

Romilly-sur-Andelle

Route d'Amfreville-sous-les-Monts
27610 ROMILLY-SUR-ANDELLE
Tél : 06 63 15 40 16

Lundi, Mardi et Jeudi :	13h30 à 17h00
Mercredi, Vendredi et Samedi :	9h00 à 12h00 et 13h30 à 17h00

Du 1er avril au 30 septembre :
Fermeture à 18h00 du Lundi au Samedi

Horaires et coordonnées des déchèteries hors syndicat

- **La Haye Malherbe : 02 32 40 45 63**
  Du mardi au vendredi : 14h00 à 18h00 – le Samedi : 9h00 à 12h00 et 14h00 à 18h00
- **Criquebeuf-sur-Seine : 02 35 78 65 81**
  Lundi et Mercredi : 14h00 à 18h00 – Vendredi et Samedi : 9h00 à 12h00 et 14h00 à 18h00
- **La Feuillie : 02 35 90 92 64**
  Du 1er novembre au 31 mars : Lundi et Mercredi : 10h00 à 12h00 et 14h00 à 16h00
  Samedi : 10h00 à 12h00 et 14h00 à 17h00
  Du 1er avril au 31 octobre : Lundi : 10h00 à 12h00 et 14h00 à 16h00
  Mercredi : 10h00 à 12h00 et 14h00 à 17h00
  Vendredi : 14h00 à 18h00 - Samedi : 10h00 à 12h00 et 14h00 à 18h00

Les déchèteries sont fermées les jours fériés

DOCUMENT À CONSERVER

SYGOM

SYndicat de Gestion des Ordures Ménagères
du Nord et de l'Est du Département de l'Eure
12, rue des Fontanges - 27700 Les Andelys
Tél. : 02 32 54 47 64 - Fax : 02 32 54 47 96
Site internet : www.sygom.fr
Courriel : contact@sygom.fr

ecofolio

ADEME

Agence de l'Environnement
et de la Maîtrise de l'Energie

ECO EMBALLAGES

EcoLogic

Organise la valorisation des DEEE*

sygom

pour notre environnement